



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Procurement & Contracting Services  
Services d'acquisitions et des marchés  
Bid Receiving Unit/Centre des visiteurs  
73 Leikin Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0R2  
Canada

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No.  
no de téléphone:

<b>Title-Sujet</b> remorque à tour mobile	<b>Date</b> Le 16 décembre, 2014
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 201503150	<b>Amendment No. - N° de la modification</b> 001
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 201503150	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at 2:00pm on le 13 janvier, 2015	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Does not change – Ne change pas	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Candice Therien</b>	
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> 613-843-3826	<b>Fax No. - N° de FAX:</b> 613-825-0082
<b>Destination of Goods and Services: Destinations des biens et services:</b> Does not change – Ne change pas	
<b>Delivery Required - Livraison exigée:</b> Does not change – Ne change pas	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
_____	_____
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et

## **QUESTIONS ET RÉPONSES**

Question 1.

La remorque sera-t-elle utilisée sur des voies de circulation civiles et donc être conforme aux NSVAC?

Réponse 1 :

Oui.

Question 2 :

Pouvez-vous décrire le fini de peinture, y compris la couleur et toute exigence relative au marquage?

Réponse 2 :

Châssis noir, intérieur blanc, aucun marquage autre que ceux requis par le ministère des Transports de l'Ontario pour la visibilité comme du ruban rétroréfléchissant et des feux de gabarit.

Question 3 :

Pour charger la batterie décrite en 1.3, un chargeur est-il requis et si oui, doit-il être câblé au panneau décrit en 3.2?

Réponse 3 :

Un chargeur n'est pas requis, mais nous nous attendons à ce que l'entrepreneur fournisse un faisceau de fils à 7 broches qui pourra charger la batterie lorsque le véhicule est transporté.

Question 4 :

Des haubans sont-ils requis?

Réponse 4 :

Non. Le mât doit pouvoir être entièrement déployé sans l'aide de haubans.

Question 5 :



Veillez indiquer la charge utile maximale de la tour, l'aire de la charge utile et la charge maximale due au vent, car il s'agit de données nécessaires pour la conception des longerons stabilisateurs.

Réponse 5 :

12 kg; 0,2 m<sup>2</sup>; 120 km/h

Question 6 :

Le renversement de la tour constituerait un danger. Veuillez indiquer si des calculs de charge d'un ingénieur certifié en Ontario sont requis pour s'assurer que la conception des longerons stabilisateurs est en mesure de soutenir les forces appliquées?

Réponse 6 :

Une certification technique d'un ingénieur n'est pas requise.

Question 7 :

Les lumières DEL décrites en 1.8 doivent-elles être câblées à la batterie du point 1.3, ou un tableau de distribution de 12 volts doté d'une protection de circuit est-il aussi nécessaire? Sinon, les lumières DEL fonctionnent-elles avec du courant alternatif de 120 volts via un transformateur?

Réponse 7 :

Les lumières DEL peuvent être câblées à la batterie décrite en 1.3.

Question 8 :

La barre de traction de la remorque nécessite-t-elle un anneau d'accrochage ou un support à rotule?

Réponse 8 :

Un support à rotule.

Question 9 :

L'échelle décrite en 2.2 doit-elle être conforme à la norme ANSI 14.3?

Réponse 9 :

Non, mais elle doit être suffisamment robuste pour permettre à une personne pesant 250 lb de monter sur le toit en toute sécurité.

Question 10 :



Le montant de toit décrit en 2.3 nécessite-t-il des rampes ou une corde de fixation conforme(s) aux codes de santé et sécurité au travail de l'Ontario?

Réponse 10 :

Oui, si elles sont installées, les rampes ou les cordes de fixation doivent respecter le code de santé et de sécurité au travail. Si une rampe est installée, elle doit pouvoir se plier afin de respecter les limites de hauteur précisées dans les manuels du ministère des Transports de l'Ontario.

Question 11 :

Le compresseur d'air en 2.4 fonctionne-t-il avec du courant direct de 12 volts ou du courant alternatif de 120 volts? La commande électrique externe doit-elle être située à côté du mât?

Réponse 11 :

Il fonctionne avec du courant alternatif de 120 volts. Une vanne de commande pneumatique doit être accessible de l'extérieur de la remorque afin de pouvoir maintenir un contact visuel avec le mât lors de son déploiement.

Question 12 :

Le dispositif de branchement à une source externe en 3.1 peut-il être une prise NEMA 5-15R sur la remorque ou doit-il s'agir d'un cordon avec une fiche conforme aux exigences NEMA 5-15P? Si tel est le cas, combien doit mesurer le cordon?

Réponse 12 :

Prise de courant à fiche NEMA L5-15 sur la remorque.

Question 13 :

Pour le dispositif de branchement à une source externe décrit en 3.1, quinze (15) ampères sont-ils suffisants pour alimenter l'éclairage, le compresseur d'air (s'il fonctionne avec un courant alternatif de 120 volts) et le bâti de matériel décrit en 3.8?

Réponse 13 :

Oui.

Question 14 :

Le panneau électrique en 3.2 est-il un tableau de distribution avec circuits multiples? Si oui, veuillez indiquer l'ampérage du panneau et le nombre de circuits.

Réponse 14 :



Oui. Il s'agit d'un panneau de 15 ampères au total avec au moins deux (2) circuits, qui est commutable par l'alimentation externe ou la génératrice.

Question 15 :

Veillez indiquer le wattage nominal minimal en kilowatts de la génératrice en 3.3.

Réponse 15 :

2,0 kW en continu.

Question 16 :

Tout le câblage doit-il respecter les normes CSA et les codes de l'électricité?

Réponse 16 :

Oui.

Question 17 :

Veillez confirmer s'il y a des exigences relatives au CVCA pour l'enceinte.

Réponse 17 :

Aucune exigence de CVCA.

Question 18 :

Veillez confirmer s'il y a des exigences relatives à l'isolation ou à un fini intérieur précis pour l'enceinte.

Réponse 18 :

Aucune isolation ni aucun fini intérieur requis.

Question 19 :

Où doit-on installer le panneau de commande à distance en 3.5?

Réponse 19 :

Le panneau de commande à distance doit être situé dans un endroit bien en vue et facile d'accès. Cet emplacement doit être précisé sur les dessins et les plans.

Question 20 :



Veuillez fournir la dimension minimale du passage en 3.7 et l'emplacement désiré sur l'enceinte.

Réponse 20 :

3 po, près du mât pneumatique, sur l'avant de la remorque.

Question 21 :

Veuillez préciser la quincaillerie de porte et les dispositifs de fermeture de porte.

Réponse 21 :

Barre de sécurité.

Question 22 :

Y a-t-il une exigence relative aux manuels de l'utilisateur, d'entretien ou de pièces?

Réponse 22 :

Non.

Question 23 :

Y a-t-il une exigence relative à la formation destinée à l'utilisateur ou au responsable de l'entretien?

Réponse 23 :

Une brève formation destinée à l'utilisateur et au responsable de l'entretien sera nécessaire lors de la livraison de la remorque.

Question 24 :

Avez-vous une remorque à l'heure actuelle ou un équivalent?

Réponse 24 :

Non.

Question 25 :

Exigez-vous l'installation de rampes de sécurité sur le toit?

Réponse 25 :

Non, nous n'exigeons pas de rampes de sécurité sur le toit à condition que des points d'attache conformes aux codes de santé et sécurité au travail de l'Ontario soient en place. Si l'entrepreneur désire installer des rampes,



celles-ci devraient être pliables afin de respecter les exigences relatives à la hauteur précisées par le ministère des Transports de l'Ontario.

Question 26 :

Préférez-vous avoir des câbles pour le mât?

Réponse 26 :

Aucun hauban, car le mât doit pouvoir se déployer sans l'aide de câbles.

Question 27 :

Préférez-vous une génératrice à l'essence ou au diesel?

Réponse 27 :

Aucune préférence, mais elle doit être mesure de fournir les temps de fonctionnement précisés.

Question 28 :

Pouvez-vous donner plus de détails relativement aux unités modulaires?

Réponse 28 :

L'unité modulaire recherchée est un bâtis générique mesurant 19 po de largeur, qui peut accommoder les unités modulaires précisées dont la profondeur est de 30 po. Voici quelques exemples : Hammond, Midlantic, etc. Nous nous chargerons de les remplir avec notre propre équipement.

ALL REMAINING TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME